

Association n° W061005229  
SIREN 493 086 227  
SIRET 493 086 227 00011

La Roquette, le 27 novembre 2025

Monsieur Philippe-Tabarot  
Ministre chargé des Transports  
Hôtel de ROQUELAURE  
246 Bd. Saint GERMAIN  
75007 PARIS

LR+AR

**Objet :** Demandes ADNA à la suite de la CCE exceptionnelle du 31 juillet 2025

**Copie :** Monsieur le Sous-préfet des Alpes-Maritimes.  
Monsieur David Lisonard, Président CACPL  
Monsieur Jérôme Viaud, Président CAPG

Monsieur le Ministre,

Lors de la C.C.E. du 31 juillet dernier il a été annoncé l'abandon de la trajectoire alternative par le Nord-Ouest ainsi que le lancement d'une étude d'impact dans le cadre d'une évolution de la réglementation locale applicable à l'aviation d'affaires.

Face au devoir pour nous tous d'apporter des solutions alternatives aux dizaines de milliers de riverains des communautés d'agglomération du Pays de Grasse et de Cannes Pays de Lérins, lourdement impactés par les approches par la terre en piste 17, il nous paraît indispensable de rechercher la maximisation des atterrissages par la mer, option très régulièrement citée par les élus et les riverains et pour laquelle une étude approfondie de notre association a montré un potentiel d'augmentation très significatif .

C'est pourquoi, afin de faciliter l'intégration des atterrissages mer dans la gestion globale du trafic, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération nos propositions suivantes :

- Introduire les procédures aéronautiques des arrivées mer en piste 35.

Cette approche, à la fois plus simple en termes de navigation, plus économique en carburant et en temps pour les compagnies aériennes s'en trouverait ainsi plus facilement retenue dans les plans de vol.

Au delà des réductions des nuisances sonores, elle permettrait de plus une réduction de la pollution.

- Renforcer l'effectif SNA Cannes/Mandelieu conformément à votre demande d'augmentation de 35 contrôleurs aériens dans le Sud-Est de la France et notamment à Nice dont Cannes/Mandelieu est sa déclinaison.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle réglementation, nous proposons de limiter à 12 tonnes le poids maximal au décollage des aéronefs autorisés à fréquenter l'aéroport avec pour effets attendus :

- Atterrissages par la mer facilités pour des avions plus légers.
- Suppression des avions les plus bruyants.
- Diminution des nuisances lors des décollages, quand les avions font leur point fixe, pour les riverains proches de l'aéroport et notamment les habitants de Mandelieu.

Il est à noter que l'arrêté ministériel du 11 juin 2021, actuellement en vigueur sur l'aéroport de Paris/Saclay/Versailles, limite déjà à 12 tonnes les aéronefs sur cette plateforme.

Nous vous serions également très reconnaissants d'intervenir auprès des services de la DGAC pour qu'une réunion de concertation sur le projet d'évolution de la réglementation applicable à l'aviation d'affaires, avec présentation de son étude d'impact, soit organisée préalablement à la prochaine C.C.E. lors de laquelle un vote en séance sur ce projet est annoncé.

En effet, l'absence répétée de réelle consultation et d'écoute de la part de la DGAC locale, à nouveau constatée lors du projet de révision des tours de piste de l'aviation légère, ne peut que contribuer à radicaliser le discours des riverains et par là-même la position de notre association.

Nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien apporter à ce courrier.

Sachant pouvoir compter sur votre détermination pour agir au bénéfice de l'ensemble des résidents de notre bassin de vie, veuillez agréer Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Laurent Simon  
Vice-président ADNA  
Président par intérim

